

Affiché le

ID: 022-200067981-20210216-DELBU202102_018-DE



Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU SEANCE du mardi 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 février, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; GOUAULT Jacky; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; Yvon LE MOIGNE; Christian PRIGENT

Etaient présents en visioconférence :

PUILLANDRE Elisabeth; LE BARS Yannick; VIBERT Richard; COAIL Christian; DOYEN Virginie; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé;

Excusés : PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; SCOLAN Marie-Thérèse

Arrivées de Elisabeth PUILLANDRE et Hervé RANOU à 10h



DELBU2021-02-018 - CESSION DE TERRAIN ZA KERGUINIOU A CALLAC A LA SCI PARC AR GROAS

La SCI PARC AR GROAS, a fait connaître son intention d'acquérir un terrain situé sur la zone d'activités de Kerguiniou et désigné ci-après :

DESIGNATION: COMMUNE DE CALLAC

Lot d'une superficie de 500 m² correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Devenue	Adresse	superficie
В	1681p	1697	PARC AR GROAS	492 a
В	1638p	1696	PARC AR GROAS	8 a

Les porteurs de projet ont dernièrement acquis un bien immobilier à proximité et souhaite acheter ce lot afin d'y créer des places de stationnement et améliorer le sens de circulation de leur clientèle pour leur activité de cabinet de vétérinaires.



Affiché le

ID: 022-200067981-20210216-DELBU202102_018-DE







Une délibération du bureau d'agglomération a été prise le 25 février 2020 en faveur de ce projet d'acquisition. Après bornage, il s'avère que 8 m² seront à détacher de la parcelle B 1638.

Il s'agit donc de modifier la délibération initiale en ajoutant la parcelle B 1638 qui fait partie de l'assiette foncière de la vente.

Le prix de cession proposé est de 8 € HT le mètre carré (huit euros hors taxes).

L'acquéreur supportera la T.V.A. (sur marge ou sur le prix total selon les parcelles, en fonction des régimes appliqués lors des acquisitions), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge.

Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Vu la délibération du 25 février 2020 qui s'est prononcée favorablement sur la cession à la SCI PARC AR GROAS,

Vu l'avis des Domaines émis en date du 20 janvier 2021 et établissant la valeur vénale du terrain à 4 000 euros pour une surface de 500 m², soit 8 euros HT,



Envoyé en préfecture le 23/02/2021 Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

ID: 022-200067981-20210216-DELBU202102_018-DE

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De se prononcer favorablement sur la cession à la SCI PARC AR GROAS ou toute personne ou société pouvant s'y substituer du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 8 € HT le m²,
- De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

tay.

